



Commune mixte

2744 Belprahon

Tél. : 032 493 48 27

Fax : 032 493 48 57

Mail : secretariat@belprahon.ch

Assemblée communale
jeudi 13 décembre 2018 à 19h30
à la salle communale

ORDRE DU JOUR

1. Approuver le budget 2019 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver le budget 2019 de la commune mixte avec :
 - a) quotité d'impôts (inchangée)
 - b) taxe immobilière (inchangée)
 - c) taxe des chiens (inchangée)
 - d) autres taxes (inchangées)
3. Informations du Conseil communal
4. Divers et imprévu

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès du préfet du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Un exemplaire du budget communal 2019 peut être obtenu auprès du secrétariat communal à partir du 15 novembre 2018.

Le budget du Syndicat scolaire sera déposé publiquement au bureau communal où il pourra être consulté 30 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

Belprahon, le 7 novembre 2018